

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200312-2020\_23-DE

**Département des Hautes-Alpes**

**Arrondissement de Briançon**

**Parc naturel régional du Queyras**

**Comité syndical du 12 mars 2020**

**Délibération n° : 2020\_23**

**Date de convocation : 05 mars 2020**

**Objet : Appel à projets : adaptation au changement climatique pour préserver la biodiversité régionale - Évaluation de la vulnérabilité d'espèces arctico-alpines dans un contexte de changement climatique : acquisition de connaissances et mesures de gestion**

Par la suite d'une convocation en date du 05 mars 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 12 mars 2020 à 10h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

**Président** : Christian GROSSAN

**Secrétaire de séance** : Valérie GARCIN-EYMEOUD

**Région** : Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, excusée

**Département** : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, présent (2 voix)

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras** : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, excusé ; François QUEREL, Conseiller communautaire, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, présent (1 voix) ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** - Raphaëlle MARTOÏA, Conseillère municipale, excusée

**Vu** :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200312-2020\_23-DE

**Département des Hautes-Alpes**

**Arrondissement de Briançon**

**Parc naturel régional du Queyras**

**Comité syndical du 12 mars 2020**

**Délibération n° : 2020\_23**

**Date de convocation : 05 mars 2020**

**Objet : Appel à projets : adaptation au changement climatique pour préserver la biodiversité régionale - Évaluation de la vulnérabilité d'espèces arctico-alpines dans un contexte de changement climatique : acquisition de connaissances et mesures de gestion**

- L'appel à projet de la Région Sud Provence – Alpes – Côte d'Azur : adaptation au changement climatique pour préserver la biodiversité régionale ;
- L'appel à projet 2019 POIA, Axe 1 « Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de montagne » Objectif Spécifique 2 « Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » ;
- Le SRADDET de la Région Sud Provence – Alpes – Côte d'Azur, en particulier ses objectifs 13 et 15 (Axe 2 / Orientations 1 et 2) ;

## **Considérant :**

- Que le Parc naturel régional du Queyras est partenaire du projet de POIA sur les espèces arctico-alpines, en partenariat avec les Parcs nationaux du Mercantour et des Ecrins, le Centre de recherche sur les écosystèmes alpins et l'Office français pour la biodiversité ;
- Que le Lièvre variable et le Lagopède alpin sont deux espèces prioritaires pour le Queyras, comme identifié dans la stratégie du Parc en matière de biodiversité ;
- Que le Lièvre variable et le Lagopède alpin sont deux espèces retenues comme « espèces Trame verte et bleue » dans le SRCE de la Région Sud Provence – Alpes – Côte d'Azur ;
- Les travaux déjà engagés par le Parc du Queyras et le Parc national des Ecrins pour améliorer la connaissance sur ces deux espèces et favoriser leur préservation ;

## **Le Comité syndical, réuni le 12 mars 2020, après en avoir délibéré, et voté par :**

Nombre de membres en exercice :	25	<b>Nombre de suffrages exprimés : 17</b>
Nombre de suffrages :	31	Votes Contre : 0                      Pour : 17
Nombre de membres présents :	15	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	00	

## **Décide :**

De répondre à l'appel à projet de la Région Sud Provence – Alpes – Côte d'Azur : adaptation au changement climatique pour préserver la biodiversité régionale en co-financement au projet de POIA sur les espèces arctico-alpines Lièvre variable et Lagopède alpin ;

D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200312-2020\_23-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 12 mars 2020</b>
<b>Délibération n° : 2020_23</b>
<b>Date de convocation : 05 mars 2020</b>

**Objet : Appel à projets : adaptation au changement climatique pour préserver la biodiversité régionale - Évaluation de la vulnérabilité d'espèces arctico-alpines dans un contexte de changement climatique : acquisition de connaissances et mesures de gestion**

DEPENSES	TTC	RESSOURCES	TTC	%
Nature des postes		Source de financement		
Etude de la distribution hivernale du Lièvre variable à l'échelle alpine	10 000	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	31 445	77
Analyse des effectifs et densités par site	20 000			
Etude bioacoustique du Lagopède alpin	6 000			
Diagnostic des habitats de reproduction du Lagopède alpin	2 000	Total des aides publiques	31 445	77
Mise en place de dispositifs de quiétude et de mesures de protection pour le Lagopède alpin	1 000			
Formation de relais d'information	1 000	Autofinancement	8 481,65	23
Support « Lago Quiet »	1 000			
<b>TOTAL</b>	<b>41 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 000</b>	<b>100</b>

La partie Parc national des Ecrins concerne 20 000 € d'actions et sollicite 14 945 € de financements Région, soit 49 % des dépenses et 48 % des recettes : une convention de redistribution de subvention sera réalisée dans ce sens.

De s'engager à informer le service instructeur de toute modification ;

D'autoriser le Président et la Directrice à signer tous les documents et à mener toutes les démarches nécessaires pour permettre l'exécution de cette mission.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Président  
Christian GROSSAN

